

Chine-Soudan, une amitié à l'ombre des derricks

Par autorisation expresse de
l'Académie européenne de géopolitique
et de la revue *Outre-Terre*

Pour citer cet article :
Ronan Morin-Allory, Chine-Soudan, une amitié à
l'ombre des derricks, *Outre – Terre*, 2008/3, n° 20,
p. 227-243.

Ronan Morin-Allory ¹

La fin de l'autosuffisance énergétique nationale va confronter la Chine à plusieurs problèmes : l'instabilité politique du Moyen-Orient, l'ascendant américain exercé sur la zone, l'absence de contrôle sur les voies de transport maritime du pétrole, les risques économiques et sociaux nationaux en cas de crise des approvisionnements ²... Toutes ces questions orienteront les choix politiques opérés par les dirigeants chinois au cours des quinze prochaines années dans le secteur énergétique.

Initiée dès la fin des années 1980, la création des Compagnies Pétrolières Nationales (CPN), puissantes et capables de rivaliser avec les *majors* occidentales sur les marchés ouverts à la concurrence, devient une priorité gouvernementale. De fait, une CPN possédant des actifs à l'étranger, à plus forte raison s'il s'agit d'une entreprise d'État, accroît la sécurité des approvisionnements du pays d'origine, quand bien même elle doit se plier aux règles du marché en vigueur. Ce qui peut s'avérer utile, par exemple en cas d'embargo.

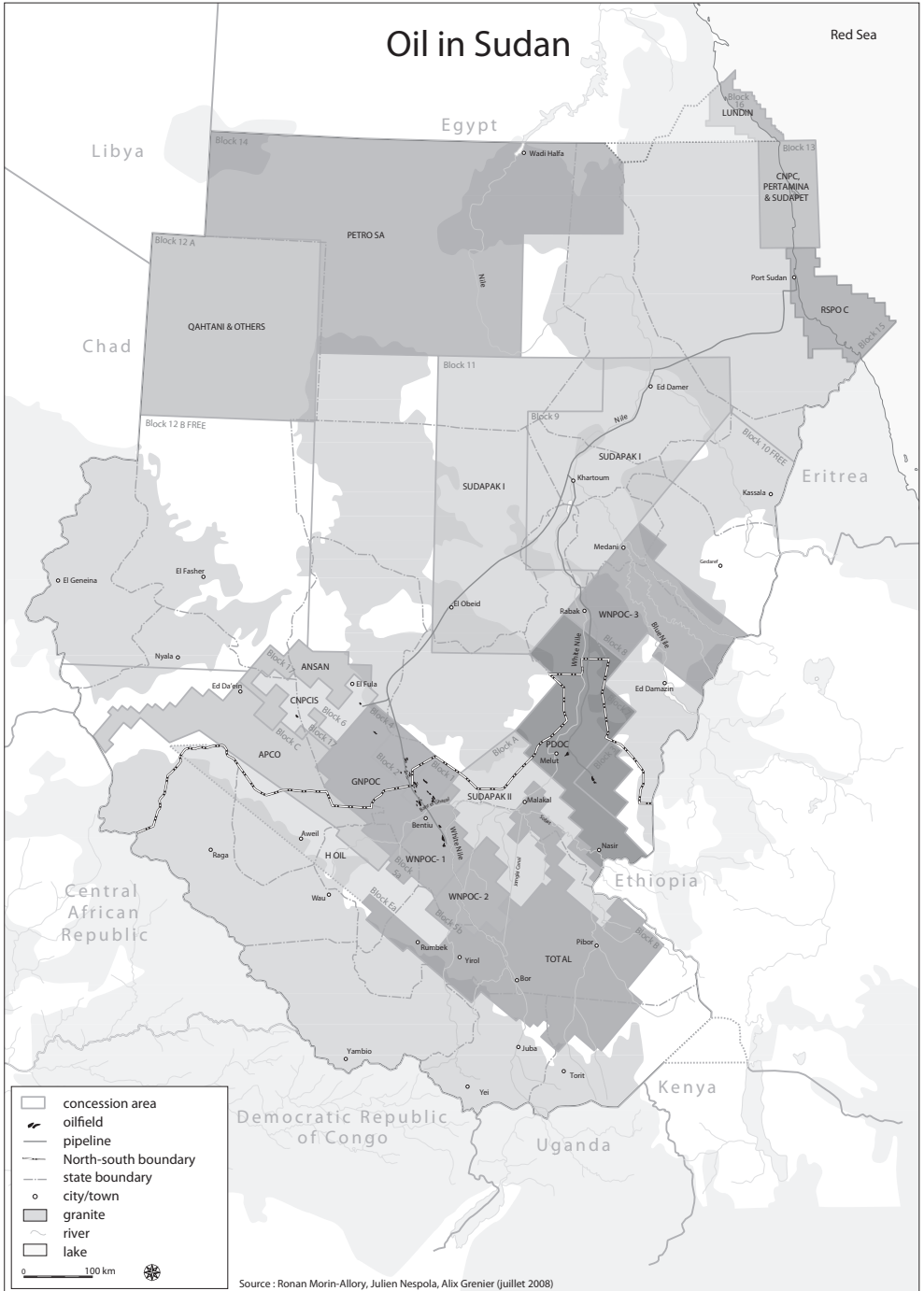
La formation des CPN chinoises s'est effectuée en plusieurs étapes, suivant le mouvement de libéralisation initié par le Parti communiste chinois (PCC) à partir des années 1980. L'administration qui s'occupe des affaires pétrolières est organisée, à partir de 1983, en fonction du secteur d'activité et de la répartition géographique des gisements. Peu à peu la bureaucratie va se répartir autour de trois grandes CPN : la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), la *China Petroleum and Chemical Corporation* (Sinopec) et la *China National Offshore Oil Corporation* (CNOOC) qui sont elles-mêmes à la tête d'un ensemble complexe de filiales et d'agences. L'émancipation de ces CPN, au profit d'une décentralisation effectuée au tournant des années 1980 et 1990, est toute relative et va surtout produire une grande confusion ³. La CNPC et Sinopec étant devenues

1. Doctorant à l'université de Paris-Sorbonne, Paris IV

2. Thierry Kellner, « La politique pétrolière de la République populaire de Chine : Stratégies et conséquences internationales », *Outre-Terre*, n° 15, 2006, p. 434-435.

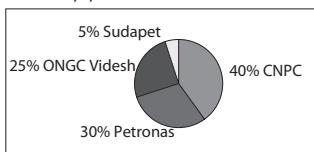
3. Lin Kun-Chin, « Disembedding Socialist Firms as a Statist Project : Restructuring the Chinese Oil Industry, 1997-2002 », *Enterprise & Society*, 2006, vol. 7, n° 1.

Oil in Sudan

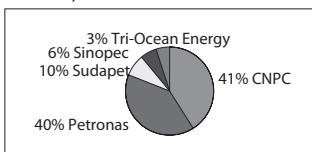


Operator and rightholders

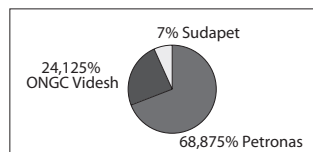
Block 1,2,4 - GNPOC



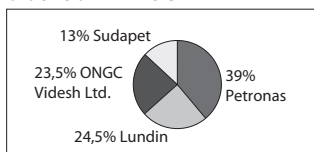
Block 3,7 - PDOC



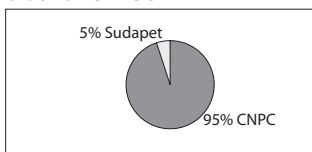
Block 5a - WNPOC - 1



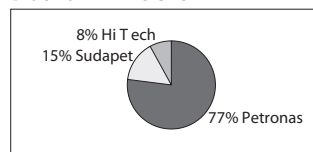
Block 5b - WNPOC - 2



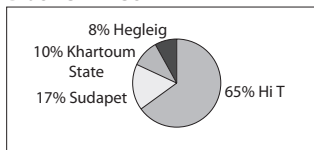
Block 6 - CNPCIS



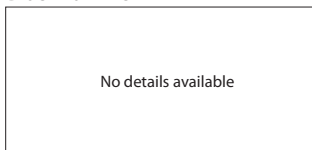
Block 8 - WNPOC - 3



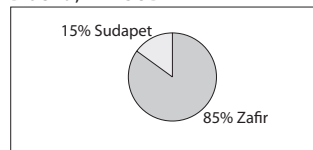
Block C - APCO



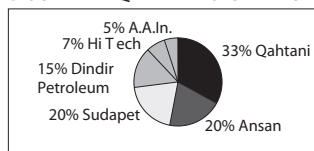
Block Ea - H OIL



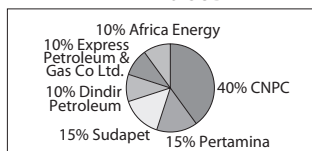
Block 9, 11 - SUDAPAK I



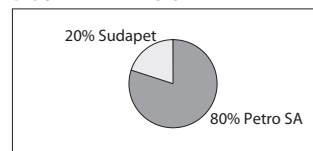
Block 12A - QAHTANI & OTHERS



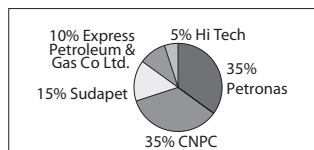
Block 13 - CNPC, PERT AMINA & SUDAPET



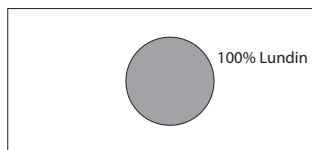
Block 14 - PETRO SA



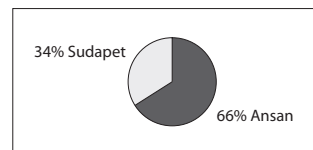
Block 15 - RSPOC



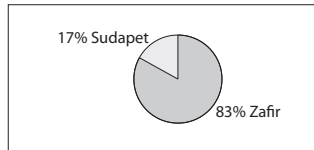
Block 16 - LUNDIN 100%



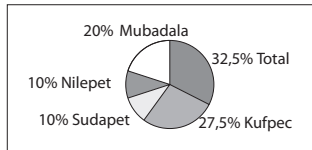
Block 17 - ANSAN



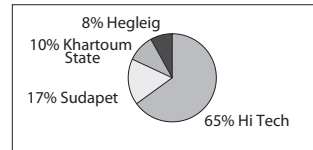
Block A - SUDAPAK II



Block B - TOTAL



Block C - APCO



Block Ea - H OIL No details available

concurrentes, elles vont se lancer au milieu des années 1990 dans une lutte sans merci pour le contrôle du marché national (notamment par le biais d'une guerre des prix féroce). À tel point que le gouvernement sera forcé d'intervenir pour réguler à nouveau le secteur. Une restructuration complète de ces compagnies sera lancée en 1998, les préparant à l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aboutissant à la création de filiales privatisées ou semi-privatisées.

Malgré un partage initial des activités et des secteurs, les compagnies chinoises interviennent sur un marché trop restreint, qu'il soit national ou international, pour éviter la confrontation.

Et les CPN chinoises arrivent sur un marché largement occupé par les *majors* occidentales ou par des compagnies bénéficiant de monopoles nationaux. Elles doivent se développer à la marge, prospectant des marchés à risque et aux profits moins importants. L'État va donc compenser les manques à gagner, couvrant les opérations non rentables et assurant un soutien politique et diplomatique. La politique étrangère chinoise, au milieu des années 1990, évolue vers davantage de pragmatisme, donnant priorité au développement des coopérations économiques. Deux procédures permettent aux CPN chinoises d'accéder aux ressources étrangères : l'association avec d'autres partenaires pour effectuer des explorations communes et constituer un consortium d'exploitation (cas du Soudan), ou l'acquisition financière de compagnies étrangères (cas du Kazakhstan).

Dans cette course aux actifs étrangers, l'Afrique offre des perspectives intéressantes. Contrairement aux autres régions (Moyen-Orient, Amérique latine), il n'y a pas de compagnie nationale dotée d'un monopole sur l'exploration et la production. Autre avantage, le fait que de nombreux types de pétroles africains (angolais, libyen, soudanais) soient bien adaptés aux raffineries chinoises⁴. Mais avant de s'aventurer sur le continent, la Chine va commencer par importer du pétrole africain en 1992 ; elle achète en effet du pétrole angolais à la place des pétroles indonésien et malaysien réaffectés aux consommations intérieures respectives.

C'est dans ce contexte qu'est conçu le projet soudanais, à de nombreux égards une expérience inédite pour la Chine. Il va rapidement devenir la plus grande opération chinoise outre-mer, combinant la plupart des activités du secteur pétrolier et vite perçue comme une réussite exemplaire⁵. Pour les Chinois, le Soudan

4. Zha Daojiong, « Zhongguo zai feizhou de shiyou liyi. Guoji zhengzhi keti », *Guoji zhenzhi yanjiu*, 2006, n° 4.

5. *Ibid.*

est une aubaine : le potentiel pétrolier inexploité est prometteur ; l'industrie pétrolière nécessite un développement pratiquement intégral ; la qualité du pétrole soudanais l'apparente à certains pétroles chinois pour lesquels la Chine possède déjà les technologies d'exploitation ; la concurrence des *majors* occidentales ou de sociétés nationales est inexistante ; la position géographique du Soudan avec sa façade maritime facilite l'exportation et offre des perspectives intéressantes de développement dans la sous-région. Sans compter une attitude très ouverte du gouvernement soudanais vis-à-vis de la Chine qui a toujours entretenu de bonnes relations avec le pays.

La CNPC, tête de pont de l'industrie pétrolière chinoise au Soudan

Après des débuts discrets, la CNPC va se lancer sans réserves dans l'aventure soudanaise. Elle s'impose rapidement comme le principal artisan d'une industrie pétrolière soudanaise naissante et constituant un véritable petit empire.

Bref historique de la coopération pétrolière sino-soudanaise ⁶

1992–1993 : Awād Ahmed al-Jaz, ministre du Commerce soudanais, se rend à Pékin. Il contribue au rétablissement des relations avec la Chine, abordant les questions énergétiques.

Janvier 1994 : le vice-premier ministre chinois se rend à Khartoum en compagnie de représentants de compagnies chinoises dont la CNPC. Les premiers accords sont signés dans le secteur de l'exploration pétrolière.

Novembre 1994 : c'est au tour du ministre des Affaires étrangères soudanais de se rendre à Pékin pour évoquer la coopération des deux États dans le secteur pétrolier.

Été 1995 : le ministre de l'Énergie soudanais Salah Karrar négocie avec les Chinois le développement de l'industrie pétrolière.

Septembre 1995 : le président soudanais Al-Bashir sollicite à Pékin l'aide de la Chine pour développer l'industrie pétrolière soudanaise et signe des contrats dans l'industrie pétrolière. Pékin accordant 11,5 milliards de renminbi (RMB), environ 1,35 milliard d'USD, au Soudan à titre de prêts à taux préférentiels assortis aux accords-cadres convenus, c'est-à-dire devant bénéficier aux entreprises chinoises. La CNPC obtient les droits d'exploration et d'exploitation du bloc 6.

6. In. Peter Verney, *Raising the Stakes. Oil and Conflict in Sudan*, Londres : Sudanupdate, 1999 <www.sudanarchive.dlconsulting.com/cgi-bin/sudan>.

Décembre 1995 : accord entre L'EXIM Bank nouvellement créée et le gouvernement soudanais, sur les conditions de prêt et les modalités de reversement aux opérateurs chinois.

Décembre 1996 : création du consortium *Greater Nile Petroleum Operating Company* (GNPOC) pour l'exploitation des blocs 1/2/4 où la CNPC acquiert 40 % des parts.

Octobre 1997 : la compagnie chinoise *China Petroleum Technology and Development Corporation* (CPTR), filiale de la CNPC, remporte l'appel d'offre sur la construction (pour l'essentiel) de l'oléoduc devant relier les blocs 1/2/4 à la mer Rouge (réalisé en 1999).

Mai 1998 : début de la construction de la raffinerie d'Al-Geili financée pour moitié par la CNPC.

2000 : la CNPC acquiert une participation dans les blocs 3/7.

2005 : La CNPC acquiert 35 % de participation dans le bloc 15.

2006 : La CNPC achève les travaux qui permettent de doubler la capacité de la raffinerie d'Al-Geili.

2007 : La CNPC acquiert 40 % de participation dans le bloc 13.

En novembre 2007, les investissements chinois cumulés dans le secteur pétrolier soudanais s'élèvent à environ 6 milliards d'USD répartis sur 14 projets⁷.

Concessions

Blocs 1/2/4

Principaux gisements : Heglig et Unity. Consortium chargé de l'exploitation : GNPOC. Partenaires : CNPC (40 %), *Petroliam Nasional Berhad* (Petronas, Malaisie, 30 %), *Oil and Natural Gas Corporation Ltd* (ONGC, Inde, 25 %), *Sudan National Petroleum Corporation* (Sudapet, 5 %).

La CNPC remporte l'appel d'offre pour l'obtention de 40 % des droits d'exploitation en août 1996 et devient l'opérateur. En avril 1999, sa filiale CPTR achève la construction de l'oléoduc qui relie le gisement d'Heglig à Port-Soudan sur la mer Rouge. La production commencera en mai 1999 à hauteur de 150 000 barils jour (bj)⁸. En 2006, la production mensuelle moyenne s'élève à près de 7,7 millions de barils⁹. Depuis l'accord de paix de janvier 2005 entre le gouvernement soudanais et le SPLA, les revenus pétroliers de ces blocs sont partagés

7. « China Invests Six Billion Dollars in Sudan Oil », *Sudan Tribune*, Reuters, 6 novembre 2007 <www.sudantribune.com/spip.php?article24608>.

8. « CNPC in Sudan », site Internet de la CNPC <www.cnpc.com.cn/eng/cnpcworldwide/africa/Sudan>.

9. « Quantities of Oil Production for 2006 », site Internet de la Central Bank Of Sudan <www.cbos.gov.sd/english/oil.htm>.

entre les deux administrations.

Le pétrole extrait des blocs 1/2/4, le *Nile Blend*, est mentionné comme huile de catégorie light sweet crude, c'est-à-dire à faible teneur en soufre. Au premier trimestre 2007, les prix du baril soudanais se négociaient autour de 55 USD le baril ¹⁰ et suivaient de près le cours du light sweet crude du New York Mercantile Exchange (NYMEX) ¹¹.

Bloc 6

Principaux gisements : Fula et Abū Ghabra. Consortium chargé de l'exploitation : *China National Petroleum Corporation International Sudan* (CNPCIS). Partenaires : CNPC (95 %), Sudapet (5 %).

Acquis en 1995 (dernières formalités en 1996) ; il s'agit de la première acquisition de la CNPC. Le gisement Fula y a été découvert en 2001 et des réserves supplémentaires mises au jour en 2006. Un milliard de barils sont estimés récupérables ¹². En 2003, un oléoduc a été construit pour relier le gisement à Khartoum. En juin 2006, la productivité mensuelle moyenne calculée sur un an s'élevait à près de 1,3 millions de barils ¹³.

Le pétrole extrait du bloc 6 est similaire au *Nile Blend* des blocs 1/2/4.

Blocs 3/7

Principaux gisements : Palogue et Adar Yel. Consortium chargé de l'exploitation : Petrodar Operating Company (PDO). Partenaires : CNPC (41 %), Petronas (40 %), Sudapet (10 %), Sinopec (6 %), Tri-Ocean Energy, filiale de l'*Egypt Kuwait Holding Company* (3 %) ¹⁴.

La CNPC remporte l'appel d'offre pour les blocs 3/7 en novembre 2000 ; le consortium Petrodar est constitué le 31 octobre 2001 et enregistré aux Îles Vierges. En novembre 2002, des découvertes ont lieu à Palogue avec des réserves prouvées de près d'un milliard de barils récupérables. C'est ensuite dans

10. « Sudan Crude Oil Exports Proceeds for the Year 2007 », site Internet du ministère des Finances soudanais <[www.mof.gov.sd/English/budget1%202006_copy\(1\).htm](http://www.mof.gov.sd/English/budget1%202006_copy(1).htm)>.

11. « Light Sweet Crude Oil », site Internet du New York Mercantile Exchange (NYMEX) <www.oilenergy.com> et <www.nymex.com/lscopreagree.aspx>.

12. « Sudan Becomes A Major Source Of Sweet Crudes ; May Produce Over 1.15 MB/D by 2010 », *APS Review Oil Market Trends*, 27 février 2006, <www.encyclopedia.com/doc/1G1-142548276.html>.

13. « CNPC in Sudan », *op. cit.* Estimation mensuelle calculée sur un équivalent moyen de 7,6 barils par tonne de pétrole.

14. Des changements de partenaires ont eu lieu au mois de mai 2008 : « Kuwaiti firm buys shares in Sudanese oil Petrodar », *Sudan Tribune*, 17 mars 2008.

le bassin de Melut – partie nord de la région du Haut-Nil – que d'importants gisements vont être découverts en 2003 et 2004¹⁵. Plus de 3,7 milliards de barils sont récupérables, les autorités soudanaises annonçant même 5 milliards¹⁶. En juillet 2006, l'oléoduc reliant les blocs 3/7 à Port-Soudan est achevé¹⁷. La production commence en octobre de la même année et sur les trois derniers mois, la production mensuelle atteint une moyenne de près de 5,3 millions de barils.¹⁸ Les gisements se trouvant au Sud-Soudan, la production est soumise au partage des revenus.

Le pétrole extrait des blocs 3/7 dans le bassin du Melut, le Dar Blend, entre dans la catégorie *heavy sweet crude*. Son importante acidité, sa forte teneur en arsenic et un taux de paraffine élevé rendent son exploitation difficile et nécessitent des équipements particuliers avec un coût beaucoup plus important. Les clients sont donc moins nombreux, d'autant que les sanctions américaines sur les produits soudanais excluent une partie des acheteurs potentiels¹⁹. En conséquence, les prix du *Dar Blend* sont très fluctuants, atteignant en septembre 2006, puis en mai 2008, les prix plancher de 6 USD le baril²⁰.

Bloc 13

Exploration en cours. Consortium chargé de l'exploitation : CNPC, PERTAMINA PT (Pertamina, Indonésie) et Sudapet sont les opérateurs conjoints dans ce projet. Partenaires : CNPC (40 %), Pertamina (15 %), Sudapet (15 %), *Dindir Petroleum International* (DPI, Soudan, 10 %), *Express Petroleum & Gas Company Ltd* (EPGC, Nigeria, 10 %), *Africa Energy* (Nigeria, 10 %)²¹. L'exploration a été lancée après accord conclu en juin 2007 avec le gouvernement soudanais²².

Bloc 15

15. « European Coalition on Oil in Sudan (ECOS) », *Oil Development in northern Upper Nile, Sudan* [Rapport], Utrecht : mai 2006, <www.ecosonline.org/back/pdf_reports/2006/ECOS%20Melut%20Report%202006/ECOS%20Melut%20Report%20final-DEF.pdf>.

16. « Sudan Becomes A Major Source Of Sweet Crude », *op. cit.*

17. « CNPC in Sudan », *op. cit.*

18. « Quantities of oil Production for 2006 », *op. cit.*

19. ECOS, *Fact sheet II: The Economy of Sudan Oil Industry* [Rapport], Utrecht : octobre 2007, <www.ecosonline.org/back/pdf_reports/2007/Oil/ECOS%20factsheetII%20October%202007.pdf>.

20. « Sudan sells Nile Blend at Record Discount », *Sudan Tribune*, Reuters, 22 mai 2008, <www.sudantribune.com/spip.php?article27250>.

21. « Sudan Assigns Chinese CNPC Offshore Oil Block », Reuters, 27 juillet 2008, <www.africa.reuters.com/business/news/usnBAN747285.html>.

22. *Ibid.*

Principaux gisements : exploration en cours. Consortium chargé de l'exploitation : *Red Sea Petroleum Operating Company* (RSPOC). Partenaires : CNPC (35 %), Petronas (35 %), Sudapet (15 %), EPGC (10 %), *Hi-Tech Petroleum Group* (5 %). L'exploration a été lancée après accord conclu en août 2005 portant sur la répartition de la production avec le gouvernement soudanais ²³.

Infrastructures et rôle des filiales

Dans le développement de l'industrie pétrolière soudanaise, la CNPC a effectué directement de nombreux services mais elle a également eu un large recours à plusieurs de ses filiales, que ce soit pour la construction de grandes infrastructures ou la mise en valeur de ses concessions.

Raffinerie d'Al-Geili

La raffinerie chinoise d'Al-Geili est l'œuvre d'un partenariat entre le Soudan et la CNPC qui en détient la moitié des parts. La construction en est assurée par la *China Petroleum Engineering & Construction Company* (CPECC). Avec une capacité de traitement de 50 000 b/j, cette raffinerie est moins un projet commercial qu'un projet de développement, sa production servant surtout à alimenter le marché local en carburants. Sa capacité a été doublée en 2006 et cette même année 4,16 millions de tonnes de brut y ont été raffinées ²⁴.

Développement des gisements et ingénierie de surface

La CPECC a aussi été chargée de plusieurs projets d'ingénierie de surface pour l'exploitation des blocs 1/2/4, 6 et 3/7 ²⁵, notamment, en 2004, avec l'aménagement d'un terminal portuaire pour les blocs 3/7 ²⁶. Plusieurs autres filiales de la CNPC interviennent dans le développement de l'exploitation pétrolière ²⁷.

La branche soudanaise de la compagnie *Great Wall Drilling Company* (GWDC) a fourni plusieurs services de forages et autres travaux de surface. La *China National Logging Corporation* (CNLC) a, quant elle, offert des services techniques pour l'analyse par carottage dans la construction des puits. Enfin, le

23. « CNPC in Sudan », *op. cit.*

24. *Ibid.*

25. CNPC, PowerPoint, 2006, <www.iep.com/admin/Events/4/documents/CNPC.pdf> et INTERFAX-CHINA, « Chinese CNPC Won Tender to Build Coastal Oil Terminal in Sudan », Sudan Tribune, 11 juin 2004, <www.sudantribune.com/spip.php?article3370>.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

Bureau of Geophysical Prospecting (BGP) a permis d'obtenir plusieurs données sismiques en territoire soudanais.

Construction d'oléoducs

La *China Petroleum Pipeline Engineering Corporation* (CPPE) sera chargée de la construction segmentaire ou intégrale des oléoducs desservant les blocs 1/2/4, 6, 3/7 et aussi le bloc 5 où la CNPC n'est pourtant pas partie prenante²⁸.

Autres projets

La CNPC a réalisé la construction d'une usine de production de polypropylène, d'une capacité de 15 000 tonnes par an. Elle détient également quelques stations-service et un réservoir au Soudan et possède 50 % des actifs d'une usine de produits chimiques à Khartoum, la *Khartoum Chemical Industry Company Ltd*, ainsi que l'ensemble du *Sudanese Petrochemical Trade Project*²⁹.

Répartition et destination de la production pétrolière

Consécutivement à l'inauguration, en juillet 1999, de l'oléoduc reliant les blocs 1/2/4 à Port-Soudan, la production de brut soudanais est passée à un rythme industriel et n'a pas cessé de croître. Dès cette époque, parmi les différents groupes impliqués dans l'exploitation pétrolière, la CNPC arrive en tête du classement dans le partage des ressources. À titre d'exemple, en 2006, les compagnies chinoises détiennent un peu plus de 40 % de l'ensemble de la partie de la production dévolue aux opérateurs³⁰, à savoir 39,4 % pour la CNPC et près de 0,9 % pour la Sinopec³¹. Ces résultats s'expliquent par le fait que dans tous les blocs alors en production, excepté le bloc 5, la CNPC a une participation majoritaire. Cette répartition devrait sensiblement évoluer à l'avenir en raison de la matu-

28. *Ibid.*

29. Yitzhak Shichor, « Sudan: China's outpost in Africa », *China Brief*, The Jamestown Foundation, 13 octobre 2005, vol. V, n° 21 ; CNPC présentation PowerPoint, *op. cit.*

30. Sur l'ensemble du pétrole extrait du sol soudanais, la plus grosse part revient au gouvernement soudanais, le reste étant par la suite réparti entre les partenaires qui participent à l'exploitation. Dans le cas des blocs 1/2/4 et 3/7, la « répartition du baril » depuis 2005 attribue 37 % au gouvernement soudanais, 19 % au gouvernement du Sud-Soudan et 30 % aux partenaires, Stewart Williams, « Oil in Sudan and Potential Revenues to GOSS », présentation PowerPoint, Wood Mackenzie, mars 2007, <www.ecosonline.org/back/pdf_reports/2007/Mackenzie%20Williams.ppt>.

31. Résultats à partir de « Quantities of Oil Production for 2006 », *op. cit.*

ration des gisements et du démarrage de la production dans des concessions où les Chinois ne sont pas présents. Mais à moins de découvertes significatives, la CNPC devrait rester le partenaire qui profite le plus de l'exploitation du pétrole soudanais. En parallèle, les opérations au Soudan ont été le fer de lance des activités internationales de la compagnie au cours des dernières années. En 2004, sa production de brut soudanais représentait plus de 50 % de la quantité de pétrole extraite de ses exploitations à l'étranger.

Si la Chine est le plus gros importateur étranger de brut soudanais toutes années confondues, il ne s'agit pas là d'une loi absolue. Le Japon est d'ailleurs devenu le premier importateur de produits pétroliers soudanais en 2006 et la part de la Chine décline depuis 2003³². D'une part, la qualité du pétrole détermine en partie les acheteurs potentiels. Ainsi, le *Dar Blend* extrait des blocs 3/7 étant difficilement traité par les raffineries chinoises en raison de sa composition particulière, la production est en général acheminée vers l'Asie du Sud-Est ou le Japon³³. Pour le *Nile Blend*, en revanche, la similitude de cette huile avec celle extraite du golfe du Bohai en Chine en fait un produit prisé par les acheteurs chinois. D'autre part, dans un contexte de marché, les CPN doivent en premier lieu assurer la rentabilité de leurs opérations et dégager des profits. Cela dépend du cours des produits pétroliers (surtout du brut) et de l'ensemble des coûts à prendre en compte d'un bout à l'autre de la chaîne de production. C'est en fonction de ce contexte qu'une partie plus ou moins grande du pétrole extrait pourra être vendue sur le marché international des hydrocarbures ou écoulée directement sur le marché national. Par exemple en 1999, 266 100 tonnes de brut soudanais seulement sont acheminés en Chine alors que la production nationale s'élève à 3,1 millions de tonnes de *Nile Blend* dont la presque totalité provient des gisements exploités par la CNPC³⁴. Or à cette époque, les cours du brut se situent aux alentours de 9 USD le baril, tandis qu'avec les coûts de production le baril de brut soudanais revient selon certains experts à 14 USD³⁵, sans compter les coûts d'un éventuel acheminement du brut jusqu'aux raffineries chinoises. La production pouvant difficilement être rentabilisée hors du Soudan, on peut conjecturer qu'une grande partie a dû être raffinée sur place et destinée au marché local.

32. Linda Jacobson, « The burden of 'non-interference' », *China Economic Quarterly*, 2007, vol. 2.

33. « Sudan's first two cargoes of Dar Blend head to China and Japan », Reuters, 7 septembre 2006 ; « Sudan sells Nile Blend at record discount », *op. cit.*

34. Zha Daojiang, « Zhongguo zai feizhou », *op. cit.*

35. « La main d'œuvre chinoise d'El-Obeïd », *La Lettre de l'Océan Indien*, Indigo Publication, 20 février 1999.

C'est *in fine*, dans la configuration internationale actuelle, moins la géostratégie que l'économie qui véhicule le pétrole soudanais sur le marché chinois, même si des CPN chinoises sont à l'origine de son exploitation. D'une manière générale, en 2006, la production étrangère des CPN chinoises équivaut à 15% des importations chinoises de pétrole, ce qui est loin de pouvoir garantir une sécurité des approvisionnements en cas de crise ³⁶.

Difficultés

L'ampleur des projets menés par la CNPC au Soudan, dans des zones alors touchées par les conflits internes soudanais, a nécessairement entraîné des difficultés, même si la compagnie reste très discrète sur ce sujet. On peut en distinguer deux types : les difficultés opérationnelles et concurrentielles sur la scène soudanaise et les critiques et pressions liées aux activités de la CNPC au Soudan.

Difficultés opérationnelles et concurrentielles sur la scène soudanaise

Les difficultés les plus importantes et les mieux documentées auxquelles a été confrontée la CNPC dans son activité quotidienne concernent la sécurité. Dans son activité commerciale, elle a également pâti de la concurrence que lui a opposée sa jumelle, la Sinopec.

Questions de sécurité

Lorsque la CNPC fait son entrée sur la scène soudanaise, les concessions qu'elle obtient sont situées à proximité du territoire où s'opposent gouvernement soudanais et Mouvement de libération des peuples du Soudan (SPLM). Ce dernier dénonce les compagnies qui ont décidé de coopérer avec le gouvernement soudanais et de « piller les richesses » du sud-Soudan, et annonce vouloir prendre pour cible les infrastructures pétrolières ³⁷.

En principe, les questions de sécurité sont prises en charge par le gouvernement soudanais ³⁸, mais il aura dans les faits multiplication des acteurs sur le ter-

36. Kenneth Lieberthal, Mikal Herberg, « China's Search for Energy Security: Implications for U.S. Policy », *NBR Analysis*, avril 2006, vol. 17, n°1, <www.nbr.org/publications/Issue.aspx?ID=93a9dcaa-b9d5-4601-ac32-93f702696db5>.

37. Wang Meng, « Daefuer weiji : zhongguo waijiao zhuan xing de piaozhan yu qiji », *shijie jingji yu zhengzhi*, juin 2005.

38. Amnesty International, Soudan, *Le coût humain du pétrole* [rapport], Londres : mai 2000.

rain. Le gouvernement soudanais va s'assurer de l'appui de fractions dissidentes pour sécuriser les zones d'exploitation pétrolières. Un rôle dont sont chargés le *Sudan People's Democratic Front* de Riak Machar et les *South Sudan Defence Force* de Paulino Matip, ainsi que des groupes paramilitaires³⁹. Selon plusieurs témoignages, ces milices vont déplacer massivement les populations résidant dans les zones autour des gisements pétroliers, comme par exemple à l'est de Heglig en mai 1999 lorsque l'oléoduc a été achevé. Entre 1000 et 2000 habitants semblent avoir été déplacés de force et de nombreuses autres exactions ont été perpétrées à l'encontre des populations locales.

Si les compagnies pétrolières n'avaient pas dans le principe à se charger des questions de sécurité, plusieurs ONG ont fait état de leur implication directe dans ce domaine. *Amnesty International* rapporte entre autre que le GNPOC aurait recouru aux services de sociétés de sécurité privées. D'autres informations font état de personnel armé et collaborant étroitement avec le gouvernement soudanais⁴⁰. Ainsi lors de la construction de l'oléoduc reliant les blocs 1/2/4 à la mer Rouge, il y aurait eu des ouvriers chinois armés, mais sans confirmation formelle de la rumeur⁴¹. Les infrastructures du GNPOC semblent avoir également servi de base logistique aux troupes soudanaises dans les combats les opposant aux différents groupes rebelles⁴².

Quelles qu'aient pu être les mesures de sécurité adoptées, cela n'a pas empêché la CNPC d'être la cible d'attaques rebelles, comme en mai 1999, lorsque l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA) prend 23 de ses ouvriers en otage⁴³.

Depuis janvier 2005, le conflit du Darfour a pris le relais. Les rebelles, très critiques sur les relations entre Pékin et Khartoum ont menacé ouvertement de s'en prendre aux installations de la CNPC au Darfour Sud. Ils entendent protester par là contre le gouvernement chinois accusé de bloquer l'adoption de sanctions internationales contre Khartoum. En décembre 2007, le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) s'en est pris à une installation pétrolière gérée par une filiale de la CNPC sur le gisement de Rahaw (Sud-Kordofan). Un des commandants rebelles a fait part de son « intention de dire aux compagnies chinoises de quitter

39. Roland Marchal, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les études du CERI*, septembre 2004, n° 107-108, <www.ceri-sciencespo.com/publica/etude/107.pdf> .

40. John Harker, *Human Security in Sudan: The Report of a Canadian Assessment Mission*, Ottawa: janvier 2000.

41. « Arakis se cherche un repreneur », *La Lettre Afrique Énergie*, Indigo Publication, 22 juillet 1998 ; « Un oléoduc sous haute protection », *La Lettre de l'Océan Indien*, Indigo Publication, 23 mai 2008.

42. John Harker, *op. cit.*

43. « Sudan Rebels Claim 23 CNPC Oil Workers Captured », *Associated Press* (AP), 8 mai 1999.

le pays »⁴⁴.

Difficultés commerciales

Si la CNPC est la CPN chinoise la mieux implantée au Soudan, le groupe Sinopec qui avait quitté le pays avant son introduction en bourse en 2000 a décidé d'y retourner quelques années plus tard⁴⁵. Il est depuis devenu, outre ses 6 % dans les blocs 3/7, par le biais de ses filiales, un des principaux fournisseurs de services dans l'industrie pétrolière soudanaise⁴⁶.

En 2003, la CNPC répond à un appel d'offre pour la construction de l'oléoduc devant relier les blocs 3/7 à la mer Rouge en faisant une offre très compétitive qui la place en tête, mais c'est la Sinopec remporte en parti l'appel d'offre par l'intermédiaire de sa filiale *International Petroleum Service Corporation* (SIPSC). En particulier l'agressivité de la Sinopec à l'égard d'une autre compagnie nationale fera l'objet de critiques en Chine : 25 % moins cher et par la moindre rationalité commerciale, une marge de profit sans doute à peu près nulle ; l'opération a en définitive profité au gouvernement soudanais jouant habilement de la guerre fratricide CNPC-Sinopec et à Petronas remportant elle aussi une partie de l'offre⁴⁷. Parmi les nombreux commentaires chinois portant sur l'opération, certains accusent en outre Khartoum d'un manque d'égards pour son principal partenaire, d'autant que des irrégularités auraient dû entraîner la nullité (*feibiao*) de l'appel d'offre⁴⁸. Si le MAE chinois a tenté d'intervenir pour concilier les deux compagnies, son impact a été limité. Plusieurs voix se sont élevées appelant l'État chinois à légiférer afin de clarifier les relations entre investisseurs à l'étranger et introduire plus de discipline. Là encore, il semble que la logique commerciale ait primé sur les considérations stratégiques.

Critiques et pressions liées aux activités de la CNPC au Soudan

Alors que les CPN chinoises développent leurs opérations au Soudan, les

44. « Des rebelles du Darfour disent avoir attaqué un site pétrolier chinois », *AFP*, Khartoum, 11 décembre 2007.

45. Engineering News, « Sinopec buys Kazakh oil assets », *Alexander's Gas & Oil Connections*, Company News : Central Asia, 11 novembre 2004, vol. 9, n°22 <www.gasandoil.com/goc/company/cnc44529.htm>.

46. SDTF, *Sudan Company Profiles* [Rapport], Washington DC : 11 avril 2008 <www.sudaninvestment.org/position.asp#company>.

47. Yi Ming, « Liang da shiyu jutou haiwai daxiang zaoyu zhan, jing xiang yajia liang ban ju shang », *Jingji cankao bao*, 28 juin 2004 <www.chinesetax.com.cn/guanliwenku/pinpaizhan-lueguanli/xinxilTyefenxi/200507/150572.html>.

48. *Ibid.*

compagnies occidentales se retirent les unes après les autres face aux difficultés sur le terrain, un climat politique dégradé et l'hostilité croissante des sociétés civiles. Ces deux derniers facteurs épargnant pour une bonne part les CPN chinoises, tout comme les autres CPN asiatiques. Mais elles font l'objet de critiques de plus en plus nombreuses à mesure que s'intensifient leur coopération avec le régime soudanais.

Ceci en particulier sur le terrain de la sécurité pour complicité de la CNPC dans les atteintes aux droits de l'homme. Par exemple, en juillet 1998, l'information sur « l'emploi par la CNPC de 2 000 " ouvriers armés " chinois, prisonniers de droit commun recrutés dans des camps contre des remises de peine, [selon] des sources diplomatiques »⁴⁹ va être reprise par différents médias occidentaux⁵⁰, alors que les commentateurs chinois y voient une intention fallacieuse de nuire aux intérêts chinois.

Difficile de savoir quel crédit apporter à ces informations dont l'impact économique est potentiellement considérable dans un domaine où la désinformation peut s'avérer très efficace. Ainsi quand le *Daily Telegraph* annonce en août 2000 que la Chine aurait envoyé des dizaines de milliers de soldats et de travailleurs forcés au Soudan contre les rebelles du Sud et pour protéger les installations⁵¹. Si les réactions gouvernementales restent fort prudentes, le gouvernement américain désavouant même l'information⁵², la nouvelle va être reprise telle quelle par la presse⁵³, par les militants⁵⁴, voire par des chercheurs⁵⁵. Le *Washington Times* suivant quelques années plus tard : le gouvernement sud-africain aurait informé l'économiste David Hale d'un déploiement de 4 000 soldats chinois au Sud-Soudan pour protéger un oléoduc⁵⁶. De même pour ce qui concerne le *Time*,

49. « Arakis se cherche un repeneur », *op. cit.*

50. BBC Worldwide Monitoring, Uganda, « Chinese vice-president denies Sudan DR Congo arms link », *Sunday Vision*, 21 janvier 2001.

51. Christina Lamb, « China puts "700,000 troops" on Sudan alert », *Daily Telegraph*, 27 août 2000 (journal conservateur), <www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2000/08/27/wsud27.xml>.

52. « U.S.: Reports of China's Role in Sudanese War Are Overstated », United Press International, 29 août 2000 in *Poor Journalism and Disinformation : the 'Telegraph' group and Sudan*, The European Sudanese Public Affairs Council (ESPAC), 12 novembre 2002, <www.espac.org/media_pages/disinformation.asp>.

53. « Chinese troops storm Sudan to end civil war: Thousands sent to protect oil from rebels », *The Ottawa Citizen*, 27 août 2000.

54. Eric Reeves, " China 'Flexing Its Muscle' in Sudan: Its time for SEMA ! ", 30 août 2000, in *Poor Journalism*, *op. cit.*

55. Thomas K. Kane, Lawrence W. Serewicz, « China's Hunger : The Consequences of a Rising Demand for Food and Energy », *Parameters*, vol. 31, octobre 2001, <www.findarticles.com/p/articles/mi_m01BR/is_3_31/ai_78803080/pg_3>.

56. Bill Gretz, Rowan Scarborough, « Chinese in Sudan », *The Washington Times*, 5 mars 2004 (journal conservateur contesté).

en 2007⁵⁷.

C'est encore la nature équivoque des liens de la CNPC avec les pouvoirs publics soudanais et le secret qui entoure ces opérations qui prêtent par exemple à des accusations de corruption⁵⁸.

Dans le rapport d'évaluation de l'ONG *Transparency International*, la CNPC apparaît parmi les compagnies les plus opaques, si ce n'est la plus opaque du secteur⁵⁹. Elle ne divulgue que très peu d'informations sur ses opérations de paiement et les mesures anti-corruption qu'elle met en œuvre dans les pays où elle opère, venant même derrière les autres compagnies chinoises comme la CNOOC et la Sinopec, ou asiatiques comme Petronas et ONGC.

Malgré la communication rassurante qu'elle a tenté de mettre en place dans le domaine de l'environnement, la CNPC est également critiquée dans ce domaine.

Le consortium Petrodar dans lequel elle est l'opérateur principal s'est vu accusé de ne pas avoir tenu compte de ce paramètre dans la conduite de ses activités⁶⁰. Par souci de rentabilité, le problème de la pollution due à l'exploitation du pétrole a été négligé, notamment ses conséquences sur les ressources hydriques.

En 1999, afin d'augmenter le capital de la société, un dossier est déposé auprès de la Security and Exchange Commission américaine pour obtenir une cotation au New York Stock Exchange (NYSE). Cette opération connaît un premier échec, en raison semble-t-il des préoccupations des investisseurs occidentaux quant aux activités de la CNPC au Soudan⁶¹. Une source évoque toutefois le rôle de certains membres du Congrès⁶². La compagnie décide alors de se doter d'une filiale, PetroChina, qui ne possèdera pas d'actifs de la CNPC au Soudan. Son introduction en bourse est censée rapporter 7 milliards d'USD⁶³, mais comme

57. Michael Elliott, « China takes on the world », *Time*, 11 janvier 2007, <www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1576831,00.html>.

58. Sudan Divestment Task Force, SDTF, *PetroChina, CNPC and Sudan : perpetuating Genocide* [Rapport], 15 avril 2007, mise à jour le 3 janvier 2008, <www.sudandivestment.org/docs/petrochina_cnpc_sudan.pdf> ; site Internet de la CNPC <www.cnpc.com.cn/eng/company/presentation/management/zjp.htm>.

59. Transparency International, *Promoting Revenue Transparency 2008, Report on Revenue Transparency of Oil and Gas Companies* [Rapport], Berlin : 28 avril 2008, <www.transparency.org/news_room/in_focus/2008/promoting_revenue_transparency>.

60. ECOS, *Oil Development in northern Upper Nile*, *op. cit.*

61. Sudan Divestment Task Force, SDTF, *PetroChina, CNPC and Sudan : perpetuating Genocide*, *op. cit.*

62. « Afriques/États-Unis : l'heure de la transparence », *La Lettre Afrique Énergie*, 22 décembre 1999.

63. « PetroChina dépose un dossier d'introduction à la bourse de New York », *AFP*, 2 mars 2000.

les défenseurs des droits de l'homme vont jusqu'à tenter une action en justice pour faire échouer le projet, l'opération rapporte beaucoup moins que prévu à PetroChina. En avril 2000, lors de l'introduction au NYSE, la valeur initiale de son American Depositary Receipt (ADR) ⁶⁴ s'élève à 16,44 USD, soit la valeur plancher par rapport aux attentes du groupe ⁶⁵.

À ce premier avertissement financier vont succéder les efforts de l'organisation *Sudan Divestment Task Force* (SDTF) pour pénaliser la CNPC à travers sa filiale. Cette dernière considérant que la répartition des intérêts de la CNPC et de *PetroChina* n'est qu'un artifice destiné à éviter les sanctions occidentales.

En effet, la CNPC détient 88 % de *PetroChina* et en 2005, 64 % des actifs de la CNPC sont constitués de participations dans la filiale. De plus, dans cette même période, 50 % des bénéfices de la CNPC proviennent des dividendes opérés par la filiale. Sans compter l'opacité des transferts d'actifs entre les deux sociétés ⁶⁶. Et puis les dirigeants de *PetroChina* sont en majorité issus de la CNPC qui peut donc faire élire l'intégralité des membres du conseil d'administration.

SDTF qui appelle à un mouvement général de désinvestissement dans les compagnies impliquées sur la scène soudanaise souhaite défendre les intérêts des populations locales et entend que soit mis un terme à ce qu'elle perçoit comme un génocide. En pratique, ses campagnes visent surtout les groupes occidentaux qui détiennent des investissements dans les compagnies qu'elle dénonce ⁶⁷. Si l'action de SDTF ne se limite pas aux seules entreprises chinoises, la CNPC, en tant que principal partenaire du régime soudanais, fait l'objet d'une attention toute particulière de sa part. Parmi les récents succès de l'organisation, la décision, en janvier 2008, du deuxième plus gros fonds de pension néerlandais, le PGGM, de se dessaisir de ses actifs *PetroChina*, pour une valeur de 55 millions d'USD, au motif que sa compagnie mère est impliquée dans les violations des droits de l'homme au Soudan ⁶⁸.

64. Dans le système américain, l'ADR est un certificat négociable d'actions émis par une banque américaine sur le support d'une action étrangère. Cet instrument de cotation est un substitut des actions et permet à des compagnies étrangères qui n'ont pas encore de normes comptables alignées sur le modèle américain d'obtenir une cotation.

65. « PetroChina IPO Arrives In U.S. With Weak Pulse », *The Washington Post*, 6 avril 2000.

66. Shai Oster, « Chinese Oil Companies Close Value Gap with Overseas Rivals », *The Wall Street Journal Asia*, 27 octobre 2006, <www.uofaweb.ualberta.ca/chinainstitute/nav03.cfm?nav03=52039&nav02=43569&nav01=43092>

67. SDTF, *Sudan Company Profiles*, op. cit.

68. Reuters, « PGGM excludes PetroChina from fund over Sudan », 18 janvier 2008, <www.uk.reuters.com/article/marketsNewsUS/idUKL1857893820080118>